

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 19 mai 2020 à 10 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

*Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.*

**PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :**

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement  
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa  
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :**

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif  
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement  
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint – Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif

**ABSENCE :**

Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 10 h 04.

---

**10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 10 H 04 ET SE TERMINE À 10 H 13.

---

**CA20 16 0154**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI, 10 H**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 mai 2020, 10 h, tel que proposé.

**VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 10 H 13 ET SE TERMINE 10 H 16.**

<b>CIToyENS</b>	<b>QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SÉCRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL</b>
<b>MONSIEUR MARC POULIN</b>	Le rapport déposé aujourd'hui fera sans doute état du regrettable fait que les consultations publiques ont eu lieu après l'implantation de votre réforme plutôt qu'avant et ce même si vous saviez que cette consultation allait avoir lieu. La semaine dernière, vous implantez 47 dos d'âne dans l'arrondissement tout en sachant que ce sujet avait fait l'objet de nombreuses allocutions en consultation publique et que le rapport allait surement avoir des recommandations à ce sujet. Ma question: Comment comptez-vous impliquer davantage les citoyens dans l'implantation des modifications émanant de la consultation publique?

Deux autres questions reçues dans le cadre de la présente séance ne se rapportant pas aux sujets inscrits à l'ordre du jour, elles n'ont pas été traitées par le conseil (art. 40 - *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468)).

Il est annoncé qu'un suivi administratif sera fait de ces questions.

---

**CA20 16 0155**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - RÉDUIRE LA ZONE DE DÉBARCADÈRE DE 15 MINUTES LOCALISÉE SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE WISEMAN COMPRISE ENTRE LA RUELE AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE ET L'AVENUE SAINT-CYRIL**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect de l'arrêté ministériel 2020-004, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(ne)s.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à réduire de 6,5 mètres la zone de débarcadère de 15 minutes localisée sur le côté est de l'avenue Wiseman comprise entre la ruelle au nord de l'avenue Van Horne et l'avenue Saint-Cyril.

40.01 1205069023

---

**CA20 16 0156**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ORGANISME CENTRE D'INTERVENTION POUR LA REVITALISATION DES QUARTIERS (CONVERCITÉ, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE) EN LIEN AVEC LA CONSULTATION PUBLIQUE DES 21 JANVIER ET 19 FÉVRIER 2020 SUITE AU DÉPÔT VALIDE D'UNE PÉTITION EN DROIT D'INITIATIVE CONCERNANT LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, LE TOUT EN VERTU DE L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT SUR LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS SUR LE DROIT D'INITIATIVE (05-056)**

**DÉPÔT** au Conseil d'arrondissement du rapport de l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) en lien avec la consultation publique des 21 janvier et 19 février 2020 tenue suite au dépôt valide d'une pétition en droit d'initiative concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont.

Ce rapport sera rendu public sur le site internet de l'arrondissement après son dépôt au conseil.

61.01 1206695011

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 10 H 19.

70.01

---

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020.